

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 14 octobre 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée le 8 octobre 2015 par avis spécial et par avis public dûment signifié selon la loi par la directrice générale par intérim et tenue le 14 octobre 2015 à dix-huit heures à la salle du conseil municipal située au 27, rue Saint-Louis à Saint-Pacôme (Québec).

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Christian Dionne.

Absents : M. Benoît Fraser et M. Éric Lavoie.

219.10.15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 octobre 2015 soit lu et accepté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX (1^{ER} SEPTEMBRE, 21 SEPTEMBRE ET 29 SEPTEMBRE 2015)

La directrice générale par intérim, Mme Manon Lévesque, mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

220.10.15

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale par intérim soit autorisée à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	30 441,27 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ	22 274,94 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	148 319,15 \$
GRAND TOTAL :	201 035,36 \$

Je soussignée, Manon Lévesque, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière-adjointe, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 14 octobre 2015 et dont j'ai copie aux archives.

Manon Lévesque,
Directrice générale par intérim

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 296 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Avis de motion est par la présente donné par Christian Dionne qu'à une prochaine réunion, le règlement no 296 visant à modifier le règlement numéro 166 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale avec dispense

de lecture.

Christian Dionne, conseiller

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

221.10.15

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 18 h 27.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Manon Lévesque
Directrice générale par intérim